

Note sur l'adoption nationale et internationale

11/03/2024

Objet : Innover et améliorer les dispositifs en vigueur

Aucune réelle centralisation existe en matière de gestion des dossiers liés à l'adoption nationale et internationale. Force est de constater que son absence se traduit par des épisodes dramatiques : des morts étroitement liés par l'irresponsabilité des parents adoptifs, un taux de suicide des personnes adoptées 4 fois plus élevé ou encore l'absence de dispositif efficace et centralisé pour aider les individus à retrouver leurs parents. Au regard de l'absence de dispositifs existants, votre attention est donc appelée sur la nécessité, par souci d'unité, d'opter pour une centralisation de la gestion des dossiers liés à l'adoption, laquelle serait assurée par les personnes les plus compétentes. La présente note vise ainsi à faire le point sur les constats (1) et la nécessité d'innover dans le secteur (2).

1 - Le secteur de l'adoption en crise.

La proposition de réorganisation du secteur de l'adoption s'avère être une nécessité pour responsabiliser les parents et candidats à l'adoption, permettant de lutter contre le taux de suicide 4 fois plus élevé des personnes adoptées. Il est à constater l'absence de dispositifs permettant aux individus de retrouver leurs parents. Au-delà de la France, il s'agit évidemment d'un sujet international, touchant l'ensemble des continents du monde. Ils sont des millions à vouloir retrouver leurs parents. Dans cette configuration, la responsabilisation des acteurs de l'adoption constituerait un levier préventif, permettant de porter toute la vigilance de sorte à minimiser les risques de mort des personnes adoptées.

Les personnes adoptées étant les premiers intéressés, la cohérence du *process* nécessiterait de (re)valoriser leur place au sein des organes de décision. Leur expertise de terrain, en partie empirique, gagnerait à être mise à profit, car elle nous permettrait de créer, sinon de maintenir, un contact privilégié avec les réelles problématiques qui les touchent. De façon globale, impliquer les adoptés dans l'amélioration des dispositifs de l'adoption a l'avantage de faire évoluer avec des personnes réellement motivées. Une centralisation impliquant une coordination globale, il convient d'assurer un équilibre. Dans cette optique, un soutien leur serait apporté d'une part avec leur investiture dans des postes stratégiques et décisionnels, et d'autre part avec le positionnement des pouvoirs en qualité de soutiens, *a minima*.

2 - Révolutionner, innover le secteur de l'adoption.

S'agissant de la mise en œuvre de la centralisation sur le secteur de l'adoption, il est à anticiper le manque d'acclimatation des intéressés aux diverses problématiques et complexités entourant le sujet. L'homogénéisation et la transmission des pratiques s'avèrent indispensables pour arriver, à terme, à créer une cohérence au niveau de la phase d'exécution pour parvenir à réaliser les missions. Or, cette dynamique, en raison de la conjoncture historique - la résolution des problématiques liée à l'adoption n'étant qu'à ses premiers pas - se fera nécessairement de manière progressive donc de manière inégale.

La mise en place d'un secteur localisé et centralisé, type administration fiscale, s'avère nécessaire pour centraliser l'ensemble des demandes. Il n'est plus possible de laisser des demandes sans réponse. L'usage d'internet s'avère déterminant pour unifier les acteurs du secteur. L'usage de l'intelligence artificielle (IA) accompagnera les services rendus en présentiel.

Liam GUIGUES